

“acheter” de belles propriétés à mes enfants. Et aujourd’hui, si on m’offrait, en échange de ma terre, trois terres comme celle que j’avais à St. Fidèle, j’ôtterais mon bonnet et je dirais : Grand merci, je préfère le Saguenay.”

La facilité du défrichement, voilà donc, monsieur le Rédacteur, une des principales raisons qui attirent dans le Saguenay tant de colons. Une fois le bois enlevé et brûlé, il ne vous reste plus qu’à passer la charrue. On rencontre bien quelquefois des crans, ou chaînes de tuf et de cailloux, mais ils sont toujours assez étroits, et ne s’étendent jamais à une grande distance. D’un autre côté, si les abords du Saguenay sont entrecoupés de vallons et de côteaux, une fois dans l’intérieur, le pays est très-peu accidenté. Par exemple, il est peu de paroisses qui présentent un aussi beau coup-d’œil que la paroisse de Notre-Dame du Grand Brûlé ; du haut d’une petite éminence, on dirait une immense plaine bordée au sud par une ceinture de côteaux propres à la culture, et au nord, par la forêt qui chaque année recule devant la bache du hardi pionnier, rendant par sa disparition graduelle les chances de gelées plus rares.

Une autre chose à remarquer, et que beaucoup ignorent peut-être, c’est que le climat des environs du lac St. Jean est bien moins rigoureux en hiver que celui des deux rives du St. Laurent, au-dessous de Québec : on les compare même souvent à celui de Montréal. La végétation y est bien plus hâtive, et, certes, pour le cultivateur, ce n’est pas une chose à dédaigner, au point de vue des pâturages.

Voilà donc, M. le rédacteur, des avantages réels et palpables ; mais il faut le dire, le défrichement des terres du Saguenay offre de sérieuses difficultés vu l’état des communications. Cependant ces difficultés disparaissent d’année en année, grâce à l’énergie des colons et surtout à la libéralité du Gouvernement. Grâce aux octrois annuels que la Législature destine à cette fin, dans le Saguenay, de superbes chemins, des ponts qui feraient honneur aux vieilles paroisses, apparaissent comme par enchantement et facilitent grandement les transports. L’an prochain verra enfin terminer le chemin qui relie le lac St. Jean à la Baie des Ha ! Ha ! Du moins, M. le Ministre d’Agriculture en a fait la promesse solennelle dans son discours en réponse à l’adresse que lui présentèrent, en août dernier, les citoyens de Chicoutimi. Cette voie, artérielle, comme il se plaisait à la qualifier, va donner une nouvelle et incroyable impulsion à l’action du défrichement et de la colonisation, en faisant disparaître les retards occasionnés par la navigation en berge ou en canot, en diminuant considérablement le prix des objets au lac St. Jean, et en ouvrant un facile débouché aux produits qui, par là, retrouveront leur valeur. Ajoutez à cela que les citoyens de Chicoutimi sont sur le point d’acheter un *steamboat* pour établir une ligne régulière entre Québec et les deux rives du St. Laurent, et le Saguenay. C’est là du patriotisme bien entendu ; nous ne pouvons qu’applaudir à de si nobles efforts, et le leur souhaiter d’être couronnés d’un plein succès.

Nous avons parlé de difficultés ; mais ne croyez pas, M. le rédacteur, que ces difficultés aient émué et abattu le courage des colons. Oh ! non, aux grands obstacles, ils ont opposé une énergie plus grande encore ; et leur persévérance, au-dessus de tout éloge, a fondé des paroisses là où, il y a quelques années, la forêt étendait ses ombres. Et, à la vue de ces champs magnifiques, où le seigle atteint à une hauteur de plus de six pieds, où le lin dépasse trois pieds, où les autres grains croissent à proportion, on ne sait quoi admirer le plus, de la libéralité de la Providence, de la fécondité du sol ou de l’industrie du cultivateur. — Et une chose qui fait encore augurer davantage de la prospérité future de cette intéressante partie du Canada, c’est l’empressement avec lequel on met la routine de côté pour améliorer et les semences, et le mode de culture, et les races d’ani-

maux. Sous ce rapport, la Société d’Agriculture de Chicoutimi a rendu et rendra encore d’incalculables services. A la vue de tout cela, on est forcé d’admettre que si Dieu a beau coup fait pour cette terre fortunée, ses habitants ne sont pas restés les bras croisés et ont su correspondre aux bienfaits d’en haut. Heureux les enfants de tels pères, s’ils savent continuer leur œuvre ! Heureux surtout s’ils savent en conserver les fruits, en bannissant de leurs jeunes paroisses le luxe et la boisson, ces deux chancres qui rongent petit à petit notre société, et peuvent en quelques années, la mettre à deux doigts de sa ruine.

UN AMI DE LA COLONISATION.

RECETTE AGRICOLE.

Moyen d’empêcher les mauvais effets d’un coup d’eau froide pour les chevaux à la suite d’une marche forcée.

Avant tout, il faut éviter avec soin de donner au cheval en transpiration, une eau froide et glacée, qui peut quelquefois lui donner la mort instantanément ; il faut aussi éviter de le laisser boire trop abondamment, lors même que l’eau a une température assez élevée. Mais si, par accident, votre cheval boit plus qu’il ne doit, ou boit une eau trop froide, aussitôt qu’il commence à trembler, faites-lui prendre une chopine de boisson forte bien poivrée, et ensuite faites-le courir jusqu’à ce qu’il soit en complète transpiration. Si vous n’avez ni boisson ni poivre à votre disposition, faites-le courir à toute jambe, et si vous réussissez, par ce moyen, à le faire transpirer, votre cheval est sauvé.

VARIÉTÉS.

FÉLIX

OU

LE JEUNE CULTIVATEUR.

(Suite.)

—Oui, moi. Depuis sept ans qu’il ne m’a vu, mon teint, mes traits, la couleur même de mes cheveux, ont changé ; jamais, sous l’habit d’un jardinier, il ne pourra reconnaître son fils. . . . Eh quoi ! après m’être rendu si coupable, irais-je implorer ma grâce avant d’avoir prouvé que je l’ai méritée, avant d’avoir donné des garanties de mon changement, des gages certains de mon repentir ? . . . On me pardonnerait peut-être, mais comme à un criminel dont on se défie encore. . . . Non, je veux vivre quelque temps auprès de mon père sans être connu de lui, et regagner son cœur avant d’implorer mon pardon. Je serai obéissant et respectueux envers ma belle-mère ; et, quant à mon frère. . . . je l’aimerai, oh ! je l’aimerai tant, que sa mère, à son tour, sera bien obligée de m’aimer. . . . Et quand, à force de travail, de docilité, de bonne conduite, j’aurai conquis l’estime de tout le monde, oh ! alors, je me jetterai aux pieds de mon père, je lui dirai : “ Je suis Félix. ”

Ce projet, qui d’abord avait semblé romanesque à M. Dulac, finit par lui paraître raisonnable et généreux. Il comprit que cette vie de dépendance et de travail dans la maison de son père serait pour l’enfant désobéissant une expiation agréable à Dieu et honorable aux yeux des hommes. Il comprit que le bonheur de M. de Célival serait bien plus assuré si, avant de reconnaître son fils, il avait acquis la certitude de ses bonnes qualités. Il écrivit donc à M. de Célival qu’il avait à sa disposition un jeune